

Focus sur la déclaration des revenus



La campagne 2018 de déclaration des revenus vient de débuter.

Cette année, si votre revenu fiscal de référence est supérieur à 15 000 euros, vous devez faire votre déclaration de revenus en ligne.

Voici la démarche à suivre :



Sans oublier comment gérer pour 2019 le prélèvement à la source :



GÉRER MON PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

- MODE D'EMPLOI -